



ATTRACTIVITE GEOGRAPHIQUE ET FONCTIONNELLE

Alliance Police Nationale PATS a été reçu en bilatérale par M. LEGUEULT, DRH Adjoint, pour une présentation dans le contexte du Beauvau de la Sécurité de mesures d'attractivité intégrant le plan PATS PN-GN.

Pour 2022, 2 dispositifs seraient mis en place :

- > **la priorité subsidiaire d'affectation** au profit des agents affectés dans les départements les moins attractifs (liste à définir)
- > l'expérimentation de l'**indemnité temporaire de mobilité** au profit de postes difficiles à pourvoir sur des métiers en tension, à compétence rare ou à forte responsabilité. Compte tenu de l'enveloppe budgétaire qui serait allouée dans le PLF 2022, l'administration annonce d'ores et déjà un volume d'emplois éligibles limité (environ 150 postes pour l'ensemble des périmètres PN, GN, Préfectures, SG et SGAMI)

INSUFFISANT !!!

Alliance Police Nationale PATS a demandé si ces dispositifs seront mis en place pour tous les corps (hors corps « actifs ») dans tous les périmètres.

Réponse de l'administration : tous les corps à l'exception de la PTS

INADMISSIBLE !



ALLIANCE
POLICE NATIONALE **PATS**



RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE